



# Assemblée générale

Distr. générale  
19 juillet 2016  
Français  
Original : anglais

## Conseil des droits de l'homme

### Trente-troisième session

Point 9 de l'ordre du jour

**Le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie  
et l'intolérance qui y est associée : suivi et application  
de la Déclaration et du Programme d'action de Durban**

## **Rapport du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine sur les travaux de ses dix-septième et dix-huitième sessions\***

### **Note du secrétariat**

Le secrétariat a l'honneur de transmettre au Conseil des droits de l'homme le rapport du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine sur les travaux de ses dix-septième et dix-huitième sessions, établi conformément aux résolutions 9/14, 18/28 et 27/25 du Conseil. À sa dix-septième session, tenue à Genève du 23 au 27 novembre 2015, le Groupe de travail a mené des discussions en privé. Sa dix-huitième session, tenue à Genève du 11 au 15 avril 2016, avait pour thème les liens réciproques entre la reconnaissance, la justice et le développement. Reconnaisant l'interdépendance et l'interpénétration des trois axes fondamentaux de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, le Groupe de travail a réitéré les recommandations qu'il avait adressées aux États, aux organisations internationales, aux organisations de la société civile et aux institutions, fonds et programmes des Nations Unies lors de ses précédentes sessions en ce qui concerne ces trois axes fondamentaux. Il a insisté sur la nécessité d'appliquer pleinement la résolution 69/16 de l'Assemblée générale des Nations Unies, y compris ses dispositions relatives à la création d'un organe devant servir de mécanisme de consultation et à l'élaboration d'un projet de déclaration des Nations Unies sur la promotion et le plein respect des droits de l'homme des personnes d'ascendance africaine. Le Groupe de travail a également invité les États à élaborer des plans d'action globaux pour lutter contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie, l'afrophobie et l'intolérance qui y est associée, et a vivement engagé tous les acteurs à combattre activement les stéréotypes négatifs dont sont victimes les personnes d'ascendance africaine en raison de leur appartenance ethnique et religieuse et de leur origine, avec un accent particulier sur la lutte contre les discours de haine et l'incitation à la haine dans les médias et les déclarations politiques.

\* L'annexe est reproduite telle qu'elle a été reçue, dans la langue originale seulement.

GE.16-12438 (F) 040816 110816



\* 1 6 1 2 4 3 8 \*

Merci de recycler



## Rapport du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine sur les travaux de ses dix-septième et dix-huitième sessions

### Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction .....	3
II. Organisation de la dix-huitième session.....	3
A. Ouverture de la session .....	3
B. Élection du Président-Rapporteur .....	4
C. Organisation des travaux .....	4
III. Communication d'informations sur les activités menées à bien par le Groupe de travail au cours de l'année écoulée .....	4
IV. Résumé des débats .....	5
V. Conclusions et recommandations .....	15
A. Conclusions .....	15
B. Recommandations.....	17
 Annexe	
List of participants at the eighteenth session .....	19

## I. Introduction

1. Le Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine a tenu ses dix-septième et dix-huitième sessions à l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) du 23 au 27 novembre 2015 et du 11 au 15 avril 2016, respectivement. Tous ses membres, à savoir M. Michal Balcerzak, M. Sabelo Gumedze, M<sup>me</sup> Mireille Fanon-Mendès-France, M<sup>me</sup> Verene Shepherd et M. Ricardo A. Sunga III étaient présents à la dix-septième session. Le mandat de M<sup>me</sup> Verene Shepherd s'est achevé à la fin de novembre 2015. Son successeur, M. Ahmed Reid (Jamaïque), a été nommé en décembre 2015 et a rejoint M. Balcerzak, M<sup>me</sup> Fanon-Mendès-France et M. Sunga à la dix-huitième session du Groupe de travail. Le présent rapport est soumis en application des résolutions 9/14, 18/28 et 27/25 du Conseil des droits de l'homme, par lesquelles le Conseil a demandé au Groupe de travail de lui soumettre un rapport annuel sur l'ensemble des activités menées dans le cadre de son mandat. Il traite plus particulièrement des discussions menées à la dix-huitième session du Groupe de travail.

2. Ont participé à la dix-huitième session du Groupe de travail des représentants d'États Membres, du Saint-Siège, d'organisations internationales, d'organisations régionales et d'organisations non gouvernementales (ONG) ainsi que des experts invités (voir annexe).

## II. Organisation de la dix-huitième session

### A. Ouverture de la session

3. Mona Rishmawi, Chef du Service de l'état de droit, de l'égalité et de la non-discrimination du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a ouvert la session et souhaité la bienvenue à tous les participants.

4. Kate Gilmore, Haut-Commissaire adjointe aux droits de l'homme, a prononcé une déclaration liminaire dans laquelle elle a remercié le Groupe de travail pour son engagement à protéger et promouvoir les droits des personnes d'ascendance africaine, dans le cadre de ses travaux. Elle a souligné les liens inextricables et l'interdépendance entre les trois domaines thématiques de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine. S'agissant de la question de la reconnaissance, elle a déclaré qu'il était primordial de reconnaître tant les problèmes hérités de l'esclavage que la richesse de l'histoire et de la culture des personnes d'ascendance africaine et des Africains d'avant l'esclavage. Elle a ajouté qu'il convenait également de prendre conscience de l'écart entre les lois visant à combattre la discrimination raciale et la réalité de la discrimination structurelle, lequel faisait obstacle à l'exercice de la justice.

5. Reprenant à son compte les sentiments exprimés par le Groupe de travail, mais aussi par le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée et par le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, elle a déclaré que les progrès enregistrés dans la lutte contre le racisme, l'afrophobie, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée avaient été modestes, alors que, dans le même temps on avait assisté à une multiplication inquiétante des discours de haine à travers le monde. Elle a ajouté que les principes de non-discrimination et d'égalité, qui étaient inhérents aux droits de l'homme, devaient être incorporés aux objectifs de développement durable. Dans le

contexte de la Décennie internationale, elle a exhorté les États à échanger des informations concernant les initiatives prises à l'échelle nationale pour faire de la protection des droits de l'homme des personnes d'ascendance africaine une priorité. Elle a formé l'espoir que les États membres prendraient prochainement des mesures pour mettre en place une instance pour les personnes d'ascendance africaine. Elle a confirmé que le Haut-Commissaire aux droits de l'homme était fermement déterminé à promouvoir les droits des personnes d'ascendance africaine, particulièrement en sa capacité de coordonnateur de la Décennie internationale.

## **B. Élection du Président-Rapporteur**

6. Ricardo A. Sunga III a été élu Président-Rapporteur du Groupe de travail.

7. Dans la déclaration qu'elle a prononcée en tant que Présidente-Rapporteuse sortante, M<sup>me</sup> Fanon-Mendès-France a remercié les autres experts et les autres participants de l'avoir appuyée. Elle a ajouté que le Groupe de travail continuerait de n'épargner aucun effort pour renforcer le mandat qui lui avait été confié. Elle a souligné que la lutte contre le racisme se heurtait à des difficultés liées, entre autres, aux politiques qui, d'une manière ou d'une autre, avaient contribué à institutionnaliser l'invisibilité des personnes d'ascendance africaine et le racisme structurel auquel elles étaient quotidiennement exposées dans tous les aspects de leur vie. Elle a exhorté le Groupe de travail à employer de façon systématique le terme « afrophobie » pour décrire cette forme particulière de racisme. Soulignant l'importance de la première Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, elle a regretté que l'instance pour les personnes d'ascendance africaine n'ait toujours pas été créée et que les discussions concernant l'élaboration d'un projet de déclaration des Nations Unies sur la promotion et le plein respect des droits de l'homme des personnes d'ascendance africaine n'aient toujours pas commencé, alors que la Décennie internationale en était déjà à sa deuxième année. Elle a vivement engagé les États à appliquer pleinement la résolution 69/16 de l'Assemblée générale sur le programme d'activités relatives à la Décennie internationale.

8. En acceptant ses nouvelles fonctions de Président-Rapporteur du Groupe de travail, M. Sunga a remercié les autres experts de l'avoir élu et les participants de l'avoir appuyé.

9. Les représentants de l'Afrique du Sud, du Brésil, de la Colombie, de l'Égypte, de l'Italie, du Maroc, de la Namibie, de la République bolivarienne du Venezuela et de la Tunisie, ainsi que de l'Union européenne, ont remercié M<sup>me</sup> Fanon-Mendès-France pour le travail qu'elle avait accompli durant son mandat de Présidente-Rapporteuse et ont félicité M. Sunga d'avoir été élu Président-Rapporteur.

## **C. Organisation des travaux**

10. Le Groupe de travail a adopté son ordre du jour (A/HRC/WG.14/18/1 et Corr.1) et son programme de travail.

## **III. Communication d'informations sur les activités menées à bien par le Groupe de travail au cours de l'année écoulée**

11. Au titre du point 5 de l'ordre du jour, M. Sunga a informé les participants que le Groupe de travail avait soumis le rapport annuel sur les travaux de ses quinzième et seizième sessions au Conseil des droits de l'homme, à sa trentième session. À la même

session, le Groupe de travail avait également présenté les rapports sur ses visites aux Pays-Bas et en Suède et avait eu un dialogue constructif avec les États membres. Le Groupe de travail avait également soumis son rapport annuel à l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session et participé à un dialogue avec la Troisième Commission le 2 novembre 2015.

12. M. Sunga a également rendu compte aux participants de la dix-huitième session des travaux de la dix-septième session du Groupe de travail ; au cours de laquelle les membres avaient examiné en interne les méthodes de travail du Groupe, organisé les travaux de la session suivante, étudié les communications, préparé les visites dans les pays et rencontré diverses parties prenantes et des représentants de divers services du HCDH. Le Groupe de travail avait décidé de nouer des liens plus étroits avec les institutions financières et les institutions d'aide au développement au cours de l'année à venir, afin de s'acquitter efficacement des missions correspondantes inscrites dans son mandat.

13. M. Sunga a rendu compte aux participants des visites effectuées par le Groupe de travail en Italie (1<sup>er</sup>-5 juin 2015) et aux États-Unis d'Amérique (19-29 janvier 2016). À l'issue de chacune de ces visites, le Groupe de travail avait fait des déclarations à la presse, qui étaient disponibles sur le site Internet du HCDH<sup>1</sup>. M. Sunga a remercié les Gouvernements italien et américain de leur invitation ainsi que de l'aide qu'ils avaient apportée au Groupe avant, pendant et après ses visites. Il a aussi remercié les représentants d'ONG et les personnes d'ascendance africaine avec lesquels le Groupe de travail s'était entretenu durant ses visites. Il a indiqué que des rapports détaillés sur ces deux missions seraient soumis au Conseil des droits de l'homme à sa trente-troisième session et mis à la disposition du public sur le site du HCDH.

14. Le Groupe de travail a continué à promouvoir, y compris par une participation active, les efforts entrepris dans le but de renforcer la coopération avec la société civile et à aider les acteurs concernés à mettre en œuvre le programme d'activités relatives à la Décennie internationale. M<sup>me</sup> Fanon-Mendès-France avait, au nom du Groupe de travail, participé à la première Conférence régionale de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, qui s'était tenue au Brésil en novembre 2015. Toujours en 2015, M. Sunga avait prononcé des déclarations et participé à toutes sortes d'activités dans le but de sensibiliser le public et de l'engager à mettre en œuvre la Décennie. Après avoir consacré ses trois dernières sessions annuelles aux trois thématiques de la Décennie internationale, le Groupe de travail avait décidé que la présente session annuelle serait consacrée aux liens réciproques entre ces trois thématiques, afin de mieux faire prendre conscience de la nécessité de mettre en œuvre la Décennie internationale.

## IV. Résumé des débats

### Analyse thématique : le développement et les personnes d'ascendance africaine

15. Le Groupe de travail a consacré sa dix-huitième session au thème des liens réciproques entre la reconnaissance, la justice et le développement.

16. La première réunion-débat de la session portait sur les liens réciproques entre les trois thématiques de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (reconnaissance, justice et développement). Une déclaration enregistrée sur vidéo par Danny Glover, acteur, producteur et défenseur des droits civils aux États-Unis a été diffusée. M. Glover a noté que la Décennie internationale des personnes d'ascendance

<sup>1</sup> Voir [www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=16047&LangID=E](http://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=16047&LangID=E) and [www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=17000&LangID=E](http://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=17000&LangID=E) (disponible en anglais uniquement).

africaine constituait un cadre important pour lutter contre l'afrophobie par la mise en œuvre des droits de l'homme et de politiques publiques. Il a exhorté les responsables nationaux et les décideurs multilatéraux à faire en sorte que des politiques publiques spécifiques soient menées pour appuyer les personnes d'ascendance africaine. Il a souligné que les incarcérations de masse et les difficultés en matière d'accès à l'éducation, à l'emploi, à la santé et aux responsabilités politiques étaient caractéristiques de la façon dont les personnes d'ascendance africaine étaient traitées. Il a également souligné l'importance de la justice réparatrice dans le contexte de la Décennie internationale.

17. M<sup>me</sup> Fanon-Mendès-France a présenté un exposé sur les liens réciproques entre les trois thématiques de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (reconnaissance, justice et développement). Elle a expliqué que la Décennie internationale étant encore mal connue, le Groupe de travail avait décidé de consacrer sa session aux liens réciproques entre les trois thématiques de la Décennie internationale. L'essentiel était de comprendre comment surmonter l'invisibilité structurellement et institutionnellement organisée des personnes d'ascendance africaine en analysant l'interdépendance des trois axes fondamentaux, et comment répondre aux attentes de personnes quotidiennement victimes de racisme et de discrimination raciale. Après avoir traité chaque thématique de façon plus détaillée, elle a noté que chacune d'entre elle était étroitement liée aux questions d'identité, d'ouverture et de diversité, ainsi qu'à l'histoire de la colonisation et du colonialisme. Elle s'est interrogée sur l'utilité d'une approche quantitative pour mesurer l'ampleur des effets du racisme sur les personnes d'ascendance africaine. Elle a également insisté sur l'importance de la reconnaissance pour améliorer la visibilité des personnes d'ascendance africaine et combattre la stigmatisation engendrée par l'afrophobie, la discrimination, la xénophobie et l'exclusion. La lutte pour la reconnaissance sociale et politique, pour l'accès à la justice et pour le droit au développement pouvait modifier de manière structurelle l'équilibre des pouvoirs au sein d'une société et garantir ainsi le respect des droits et de la dignité des personnes d'ascendance africaine. La reconnaissance était une démarche indispensable pour lutter contre la stigmatisation, la xénophobie et l'exclusion et garantir à toutes les personnes d'ascendance africaine dans le monde le droit au plein exercice de tous leurs droits de l'homme.

18. Angela Davis, militante pour les droits civils et universitaire venue des États-Unis, a fait diffuser un message vidéo sur l'importance des trois thématiques de la Décennie internationale. Elle a déclaré que le rapport collectif à l'histoire ne pouvait se limiter au passé. Elle a souligné que la pleine reconnaissance du commerce transatlantique des Africains et de l'esclavage devait aussi comporter une vaste prise de conscience de la persistance de la violence à caractère racial, y compris dans les pratiques policières et carcérales et dans des secteurs tels que l'éducation, la santé ou encore le logement. Elle a insisté sur l'idée que la réalisation de l'égalité et de la justice passait par de profonds changements dans la façon de penser les institutions sociales, économiques et politiques existantes. Elle a salué l'initiative du Groupe de travail de se rendre aux États-Unis, ainsi que son plaidoyer en faveur de mesures de réparations pour l'esclavage à travers la mise en œuvre des droits économiques, éducatifs et environnementaux.

19. Isabelle Boni-Claverie, auteure, scénariste et réalisatrice, a présenté son documentaire intitulé « Trop noire pour être française ? », dans lequel elle s'est efforcée, à travers son propre vécu, de dépeindre le sort des personnes d'ascendance africaine et la discrimination dont elles faisaient l'objet au sein de la société française. Elle a souligné que toutes les personnes d'ascendance africaine étaient victimes de racisme, quel que soit leur statut social, et a insisté sur la nécessité de faire connaître la Décennie internationale ainsi que les travaux et les recommandations du Groupe de travail.

20. Au cours du débat, M. Balcerzak a demandé à M<sup>me</sup> Fanon-Mendès-France si la question de la reconnaissance des personnes d'ascendance africaine en France n'avait pas été reléguée au second plan du débat public par les questions, plus actuelles, de l'intégration et de l'immigration. M<sup>me</sup> Fanon-Mendès-France a répondu que certaines politiques d'intégration poussaient les personnes à renoncer à leur identité et que la question essentielle qui se posait donc était celle de savoir comment garantir l'inclusion de tous sans remettre en cause l'importance des origines. Un représentant d'une ONG a exposé l'idée selon laquelle il fallait appréhender la question de la reconnaissance sous l'angle des contributions apportées par les personnes d'ascendance africaine plutôt que sous celui de l'histoire de l'esclavage.

21. La deuxième réunion-débat portait sur le thème de la reconnaissance au moyen de politiques et de plans d'action nationaux ou de plans régionaux. M. Reid a présenté un exposé sur les pédagogies de l'intégration et la redéfinition des programmes d'enseignement pour promouvoir la reconnaissance des personnes d'ascendance africaine. Il a expliqué plus avant les effets persistants de l'esclavage et du colonialisme sur les personnes d'ascendance africaine. Pendant plus de 400 ans, des millions d'Africains avaient été privés de leur droit fondamental à une identité juridique, et étaient donc restés invisibles dans la législation et les politiques. Les effets cumulés de l'inégalité raciale, de la discrimination systématique et de l'invisibilité constituaient un problème pernicieux dans beaucoup de pays. La première Conférence mondiale contre le racisme et la Conférence d'examen de Durban, ainsi que la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine étaient les exemples les plus récents des efforts déployés par la communauté internationale pour lutter contre le fléau du racisme. M. Reid a rappelé aux États Membres et aux membres de la société civile l'énorme responsabilité qui leur incombait de veiller à ce que les générations futures vivent dans un monde libéré des fléaux de l'afrophobie, de la discrimination raciale et de toutes leurs manifestations. Il a cité des initiatives telles que l'élaboration de lois et de plans d'action nationaux visant à mieux faire connaître l'Afrique et à promouvoir la reconnaissance et l'appréciation de l'identité, de la culture et de l'histoire des personnes d'ascendance africaine. Il a recommandé d'instaurer l'enseignement obligatoire de l'histoire sous un angle culturellement adapté aux expériences des personnes d'ascendance africaine et tenant compte de ces expériences, et a évoqué la nécessité de développer une pédagogie afrocentrique pour faire en sorte que les générations futures protègent les droits des personnes d'ascendance africaine.

22. Alexandra Haas Paciuc, membre du Conseil national pour la prévention de la discrimination au Mexique, a fait une déclaration transmise par message vidéo. Elle a donné un aperçu des efforts déployés par le Conseil national pour combattre la discrimination raciale à l'égard des personnes d'ascendance africaine au Mexique. Elle a fait remarquer que, selon le recensement de 2015, 1,4 million de personnes, soit 1,2 % de la population totale du pays, se considéraient comme des Mexicains d'ascendance africaine. Elle a donné une vue d'ensemble des principaux aspects du plan d'action mexicain pour l'égalité et la non-discrimination (2014-2018), qui prévoyait 21 activités en faveur des personnes d'ascendance africaine, telles que la création d'un groupe de travail chargé de surveiller le respect de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale à l'échelle nationale. Le Conseil national avait également appuyé des processus parlementaires de réformes constitutionnelles, notamment en réalisant des études sur la situation des Mexicains d'ascendance africaine dans le pays. Alexandra Haas Paciuc a fait observer qu'il était nécessaire d'harmoniser les lois de l'État fédéral et des États fédérés en tenant compte des obligations internationales relatives aux droits de l'homme, notamment en matière de droit à l'alimentation, à l'éducation et à la justice. L'élaboration d'un programme global était également nécessaire pour promouvoir les traditions culturelles et les contributions historiques des Mexicains d'ascendance africaine.

23. Pedro Mouratian, ancien Directeur de l'Institut national de lutte contre la discrimination, la xénophobie et le racisme en Argentine, a également prononcé un discours transmis par message vidéo. Il a fait des observations sur la façon de traiter la situation des personnes d'ascendance africaine à l'échelle de l'Argentine et, plus largement, de l'Amérique latine. Il était essentiel de comprendre les causes profondes des vulnérabilités de ces personnes, y compris le manque d'informations sur ces communautés dans la région, ainsi que du manque d'information dont les personnes d'ascendance africaine pâtissaient elles-mêmes concernant l'exercice de leurs droits. À cet égard et pour ne citer que quelques exemples, les populations d'ascendance africaine rencontraient des difficultés pour accéder aux soins de santé, au logement et à l'emploi. Il était nécessaire d'élaborer des indicateurs assortis d'objectifs mesurables. Le recensement argentin de 2010 avait été utile à cet égard, en ce sens qu'il avait permis aux individus d'indiquer le groupe ethnique auquel ils estimaient appartenir. Des campagnes de sensibilisation devaient être menées afin de raviver le sentiment d'identité chez les personnes d'ascendance africaine, que la discrimination structurelle généralisée avait rendues invisibles. Leur histoire et leur culture devaient être reconnues. À cet égard, Pedro Mouratian a cité l'exemple de l'Institut national qui, en collaboration avec des éditeurs, avait procédé à la révision de manuels scolaires pour veiller à ce que tous les textes contenant des éléments jugés racistes et xénophobes en soient supprimés.

24. Au cours du débat, le représentant de l'Afrique du Sud a demandé à M. Reid des renseignements sur les difficultés que posaient, dans le contexte actuel des Caraïbes, les activités de recherche et d'enseignement dans le domaine de l'histoire. M. Reid a indiqué que les historiens des Caraïbes rendaient désormais mieux compte de l'histoire des personnes d'ascendance africaine, mais que le rapatriement des documents aux Caraïbes restait difficile. Le représentant de l'Équateur a fait état des efforts déployés par son pays en vue d'élaborer des politiques et des plans d'action nationaux en faveur des groupes les plus vulnérables de la société, y compris les personnes d'ascendance africaine, et notamment d'adopter une politique nationale pour faire respecter la Décennie internationale. Le représentant du Mexique a décrit une initiative lancée dans son pays en vue notamment d'intégrer les contributions historiques des Mexicains d'ascendance africaine dans un chapitre des manuels d'histoire utilisés dans l'enseignement primaire. Le représentant de l'Afrique du Sud a décrit les travaux menés par l'Union africaine dans ce domaine, y compris la déclaration de la diaspora africaine en tant que sixième région du continent africain.

25. La troisième réunion-débat portait sur le thème de la justice et, plus précisément, des préjugés raciaux institutionnels et de l'application de la loi. Dans un document de réflexion sur la justice réparatrice, M. Sunga s'est interrogé sur les limites de la justice en considération des préjugés raciaux institutionnels et du manque d'objectivité dans l'application de la loi. Selon lui, pour lutter contre ces formes de préjugés, il fallait adopter des lois nationales et régionales offrant une possibilité de restitution, d'indemnisation et de satisfaction aux personnes concernées. Par ailleurs, dans le cadre de leur juridiction et de leur compétence, les tribunaux régionaux et nationaux devaient avoir le pouvoir d'accorder différentes formes de justice réparatrice. M. Sunga a recommandé un certain nombre de mesures à cet égard, notamment l'adoption de lois définissant et réprimant le profilage racial par des agents de police et d'autres formes de violence cautionnées par l'État. Dans le même temps, l'application de mesures de substitution à la privation de liberté devait être examinée. Il a présenté plusieurs exemples de jurisprudence relatifs à la justice et à la réparation. Il a conclu en déclarant que, pour ce qui était des thèmes de la Décennie internationale, il fallait accorder une plus grande attention aux interconnexions entre la justice d'une part, et la reconnaissance et le développement, d'autre part.

26. Ralph Gonsalves, Premier ministre de Saint-Vincent-et-les Grenadines, a indiqué dans un message vidéo que la demande de réparation formulée par la Communauté des Caraïbes (CARICOM) se rapportait à l'esclavage subi par le passé. Il a décrit l'histoire de l'esclavage dans son pays, et a indiqué que le sous-développement dans les domaines de l'éducation, de la santé, du logement et dans d'autres secteurs en était la conséquence. Il a engagé les nations européennes à remédier à ce sous-développement hérité de l'esclavage. Une commission régionale des réparations avait été créée par la CARICOM et chaque pays mettait en place sa propre commission nationale des réparations. Il a en outre souligné les objectifs du plan d'action en 10 points de la CARICOM pour l'octroi de réparations et la nécessité de renforcer le soutien international en faveur de la justice réparatrice.

27. Après avoir évoqué la collaboration en cours entre le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale et le Groupe de travail, Pastor Elías Murillo Martínez, membre dudit Comité, a présenté un exposé sur le profilage racial et ses effets sur les personnes d'ascendance africaine. Il a mis l'accent sur la nécessité d'étudier en profondeur les manifestations et les conséquences du profilage racial ainsi que ses effets disproportionnés sur les personnes d'ascendance africaine. Les préjugés historiques à l'égard des personnes d'ascendance africaine étaient à l'origine du profilage racial actuel, pratique souvent encouragée par les directives en usage au sein de la police. L'absence de formation à l'intention des agents des forces de l'ordre pouvait également favoriser le profilage racial, ce qui sapait la confiance dans les autorités publiques, en particulier dans les forces de l'ordre et le système judiciaire. Tout en soulignant l'importance de la collecte et de l'analyse de données, Pastor Elías Murillo Martínez a brièvement décrit un certain nombre de recommandations figurant dans une étude menée par le bureau régional du Haut-Commissariat aux droits de l'homme à Panama sur le profilage racial, qui tendaient notamment à adopter des mesures érigeant en infraction cette pratique, à établir des sanctions contre les auteurs et des moyens de recours pour les victimes, à vérifier les antécédents des agents des forces de l'ordre, à renforcer les mécanismes de plainte existants, à mettre en place un programme de formation approprié à l'intention des agents des forces de l'ordre et à collecter des données sur le profilage racial. Revenant sur les précédentes interventions, il a déclaré que la réparation était essentielle pour instaurer l'égalité devant la loi, de façon que les personnes d'ascendance africaine puissent exercer pleinement leurs droits. Il existait un lien entre l'histoire des personnes d'ascendance africaine et leur situation actuelle.

28. Ojeaku Nwabuzo, représentant le Réseau européen contre le racisme, a présenté un rapport sur l'afrophobie en Europe, établi par son organisation sur la base d'une étude des effets du racisme sur les personnes d'ascendance africaine dans 20 pays de l'Union européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni et Suède) couvrant principalement la période de 2014-2015. Le rapport portait sur les plus grands problèmes auxquels étaient confrontées les personnes d'ascendance africaine dans de nombreux domaines, tels que l'éducation, la santé, le logement, l'emploi, la justice pénale et la vie publique. Les principales constatations portaient notamment sur les incidences des mesures prises à l'échelle nationale pour faire face à la « crise migratoire » et de la modification des politiques de migration et d'intégration sur les personnes d'ascendance africaine. Le rapport a révélé que les problèmes et les obstacles importants créés à travers le prisme du racisme compromettaient les perspectives d'avenir et les possibilités d'épanouissement des personnes d'ascendance africaine. Le discours politique était défini par des élites politiques, et les personnes d'ascendance africaine étaient sous-représentées dans la vie politique. Le rapport abordait également la question des propos racistes, largement répandus dans les médias sociaux et les grands médias, ainsi que les effets multiples du racisme sur les personnes d'ascendance africaine, dans les domaines du travail, de l'emploi et du logement. Il contenait des

recommandations concernant l'adoption d'un cadre de l'Union européenne pour les stratégies nationales ou les objectifs stratégiques visant à combattre l'afrophobie et à promouvoir l'intégration des personnes d'ascendance africaine, ainsi que pour la collecte de données ventilées sur l'égalité, permettant d'établir des séries de données comparables partout en Europe, dans le respect des normes relatives à la protection des données.

29. Sara Mokuuria, cofondatrice de Mothers against Police Brutality aux États-Unis d'Amérique, a parlé dans un message vidéo de l'usage excessif de la force par les agents de police dans ce pays contre les personnes d'ascendance africaine. Elle a résumé un certain nombre de mesures recommandées par son organisation, notamment les suivantes : soumettre les agents de police ayant tué une personne par balle à des tests de dépistage de drogue, nommer des procureurs spéciaux pour toutes les affaires où des coups de feu ont été tirés par des agents de police, soumettre à un contrôle fédéral le programme de formation des forces de l'ordre au recours à la force létale et faire en sorte que tous les membres de la famille d'une victime d'infraction aient pleinement accès à une indemnisation.

30. Au cours du débat, M. Balcerzak s'est enquis auprès de M<sup>me</sup> Nwabuzo de l'ampleur de la crise migratoire actuelle et de ses effets sur les personnes d'ascendance africaine en Europe. Il a suggéré de communiquer de plus amples renseignements sur les populations d'ascendance africaine en Europe centrale et orientale. M<sup>me</sup> Nwabuzo a répondu que le discours politique créait effectivement un environnement propice à la tenue, en toute impunité, de propos racistes et dans lequel l'accent était mis sur l'intégration plutôt que sur la lutte contre la discrimination.

31. La quatrième réunion-débat avait pour thème le développement et, plus précisément, les institutions et programmes de financement ou de développement en faveur des personnes d'ascendance africaine. M. Balcerzak a donné des précisions sur les mesures concrètes que le Groupe de travail lui-même envisageait de prendre afin de promouvoir et d'appuyer les programmes et les projets favorables aux personnes d'ascendance africaine dans différents domaines liés au développement. Il a évoqué le mandat du Groupe de travail, qui consistait à « contribuer aux programmes de développement en faveur des personnes d'ascendance africaine lancés par des institutions internationales de financement et de développement, des programmes opérationnels et des institutions spécialisées des Nations Unies », et a établi un lien entre ce mandat et le programme d'activités de la Décennie internationale, qui accordait la priorité aux programmes et projets spécifiquement adaptés aux besoins des personnes d'ascendance africaine. Il a proposé d'étudier les activités prévues par les institutions internationales de financement et de développement en vue de déterminer les programmes et les questions d'importance ; de trouver des moyens de participer activement au processus de consultation sur les programmes de développement en faveur des personnes d'ascendance africaine, aussi bien au stade de la planification qu'à celui de la mise en œuvre ; d'encourager les institutions de développement et de financement concernées à s'intéresser davantage aux activités du Groupe de travail, notamment en participant à ses séances publiques ; de rendre régulièrement compte de ses contributions aux programmes de développement ; et de trouver des moyens d'associer d'autres acteurs compétents au processus de consultation sur les programmes de développement et de contribution à ces programmes.

32. Veronica Womack, Chef de la section de la diversité et professeur de sciences politiques et d'administration publique à la Georgia College and State University (États-Unis d'Amérique), a présenté un document sur les stratégies de renforcement des actifs et de création de richesses en faveur des personnes d'ascendance africaine dans la région de la « Black Belt » (ceinture noire) du sud des États-Unis. Elle a décrit dans les grandes lignes la situation socioéconomique dans la « Black Belt » et celle des personnes d'ascendance africaine qui y vivent. Elle a expliqué comment l'absence de renforcement

des actifs et de création de richesses par les personnes d'ascendance africaine de cette région avait entravé et continuait de freiner leur développement socioéconomique. Elle a cité à titre d'exemple le fait que ces personnes occupaient de manière disproportionnée des emplois peu qualifiés et faiblement rémunérés, les taux de chômage élevés, le faible niveau d'instruction, la ségrégation fondée sur la race et sur la classe sociale dans l'accès à l'éducation et au logement, l'isolement géographique par rapport aux principales infrastructures de transport, l'accès limité aux soins de santé, les conditions de logement déplorables, le recours à des organismes spéciaux de districts non élus et non représentatifs pour les décisions relatives au développement économique local et la forte concentration du pouvoir et de la richesse. M<sup>me</sup> Womack a fait un certain nombre de recommandations concernant les stratégies de développement en faveur des personnes d'ascendance africaine vivant dans la « Black Belt », en tenant compte des objectifs de développement durable à l'horizon 2030, tendant notamment à mettre en place des programmes de formation à l'entrepreneuriat, à aider toute une nouvelle génération d'agriculteurs d'ascendance africaine à acquérir des biens dans la région, à renforcer les capacités et à offrir des microfinancements aux associations locales.

33. Luis Alberto Moreno, Président de la Banque interaméricaine de développement, a déclaré dans un message vidéo que la Décennie internationale présentait des perspectives de reconnaissance, de justice et de développement pour les personnes d'ascendance africaine et offrait l'occasion de promouvoir leur pleine intégration dans la société, sous tous ses aspects. Il a invité tous les gouvernements de la région, ainsi que les entrepreneurs et la société civile, à persévérer ensemble dans cette voie.

34. Les exposés ont été suivis d'un débat, au cours duquel M. Sunga a demandé aux participants de fournir de plus amples renseignements sur les liens entre le développement et la justice. Le représentant de l'Afrique du Sud s'est enquis de la collaboration du Groupe de travail avec les organismes des Nations Unies œuvrant en faveur du développement, tels que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, en plus de sa coopération dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans sa réponse, M. Balcerzak a indiqué que le Groupe de travail venait d'entamer sa collaboration avec des institutions de financement et de développement et qu'il tiendrait compte des propositions formulées.

35. Une réunion-débat spéciale a été organisée afin de célébrer le quinzième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Durban et la mise en œuvre de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine. Mary Robinson, ancienne Haut-Commissaire aux droits de l'homme et Secrétaire générale de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, qui avait abouti à la Déclaration de Durban, a fait une déclaration par message vidéo. M<sup>me</sup> Robinson a indiqué que l'un des résultats positifs de la Conférence mondiale contre le racisme avait été la création en 2002 du Groupe de travail par la Commission des droits de l'homme. Elle a félicité le Groupe de travail pour les précieux rapports qu'il avait soumis au fil des ans et a appelé son attention sur la question des agressions de réfugiés, de demandeurs d'asile et de migrants arrivés en Europe, ainsi que sur les propos racistes de plus en plus fréquemment employés par certains partis politiques en Europe. Elle a ajouté que les discours de haine, issus d'une hostilité à l'égard de la diversité ethnique, religieuse et culturelle, étaient tenus non seulement par des groupes extrémistes, mais également par des hommes politiques de tendances très diverses, et dans les médias sociaux. Elle a exprimé l'espoir que le Groupe de travail utilise son influence pour réaffirmer les valeurs et les principes de tolérance, d'égalité et de non-discrimination, en mettant particulièrement l'accent sur la sensibilisation et d'autres initiatives éducatives visant à combattre les messages racistes et à promouvoir la compréhension mutuelle.

36. Hilary Beckles, vice-recteur de l'Université des Antilles et Président de la Commission des réparations de la CARICOM, a fait une déclaration par message vidéo dans laquelle il a indiqué que la Décennie internationale permettait de faire en sorte que les stratégies destinées à atténuer les torts et les souffrances causés depuis longtemps aux populations d'ascendance africaine soient des stratégies à long terme et durables. Ces populations continuaient de subir l'héritage du passé dans des domaines tels que la répartition économique des richesses, l'hostilité des agents des forces de l'ordre et les sanctions judiciaires sévères, ainsi que dans l'accès à l'éducation, aux soins de santé et au logement, mais le mouvement pour une justice réparatrice prenait de l'envergure avec la mise en place de commissions nationales des réparations dans plusieurs pays. Il ne s'agissait pas simplement de permettre aux personnes d'ascendance africaine de s'affranchir de leur histoire, mais aussi de trouver une nouvelle philosophie pour organiser les sociétés et le monde de façon à instaurer la justice sociale, l'autorité morale et la paix au sein de la famille humaine.

37. Les coordonnateurs régionaux ont également participé à la réunion-débat. Le représentant de l'Union européenne (UE) a montré en quoi les faits nouveaux intervenus au sein de l'UE avaient contribué à la réalisation des objectifs généraux définis dans la Déclaration et le Programme d'action de Durban ainsi que dans les objectifs et le programme d'activités de la Décennie internationale. En particulier, comme la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, qui interdisait la discrimination, était devenue juridiquement contraignante, en 2008, une législation marquant un tournant dans la lutte contre le racisme et les discours et les infractions à caractère xénophobe avait été adoptée. Ce texte, qui était désormais applicable dans tous les États membres de l'UE, instaurait l'obligation pour les États membres d'ériger en infraction pénale l'incitation publique intentionnelle à la violence ou à la haine ainsi que la négation, l'apologie et la banalisation grossière de certains crimes internationaux tels que le génocide lorsque ces actes visaient des personnes définies par référence à la race, la couleur, la religion, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique. Plusieurs directives, dont la directive relative à l'égalité raciale et la directive relative à l'égalité de traitement en matière d'emploi, contenaient des dispositions plus spécifiques sur certaines questions. Des phénomènes mondiaux tels que la crise économique mondiale, la crise européenne et mondiale des réfugiés et des migrants et la montée de l'extrémisme avaient contribué à créer de nouvelles tensions, à alimenter de nouvelles peurs et, dans certains cas, à intensifier l'intolérance existante. Pour toutes ces raisons, les États ne pouvaient pas se permettre d'être laxistes et devaient continuer d'unir leurs forces en tant que membres de la communauté mondiale pour combattre le racisme et la xénophobie.

38. Le représentant de l'Uruguay, s'exprimant au nom du Groupe des États de l'Amérique latine et des Caraïbes, a fait part de la volonté des pays de la région d'appliquer la Déclaration et le Programme d'action de Durban et de lutter contre la discrimination raciale. Ces pays étaient également déterminés à exécuter le programme d'activités de la Décennie internationale, et certains avaient déjà appliqué des plans d'action nationaux à cette fin. Le représentant de l'Uruguay a appelé l'attention des participants sur la tenue au Brésil en décembre 2015 de la première réunion régionale organisée au titre de la Décennie internationale.

39. Le représentant de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, a indiqué qu'il était temps que le système des Nations Unies mette en place un cadre normatif relatif à la promotion et à la protection des droits des personnes d'ascendance africaine. Le Groupe des États d'Afrique était préoccupé par le fait que les membres de la diaspora africaine continuaient d'être victimes de formes multiples de racisme et de discrimination raciale. Nombre d'entre eux étaient encore victimes d'exclusion sociale et marginalisés du point de vue économique et vivaient dans la misère noire et dans des conditions de sous-développement car le racisme s'était institutionnalisé,

ce dont témoignaient plusieurs décrets et lois ciblant certaines couches sociales. Le Groupe des États d'Afrique était d'avis que l'évolution véritable des sociétés devait passer par la promotion de la justice et de la tolérance et par la lutte contre le racisme sous toutes ses formes. Il a appelé de ses vœux la mise au point définitive d'un cadre normatif relatif aux personnes d'ascendance africaine dans le contexte de la Décennie internationale et émis le souhait que d'autres débats se tiennent sur la création d'une instance pour les personnes d'ascendance africaine.

40. Le représentant des États-Unis d'Amérique a souligné que son pays était déterminé à combattre le racisme, faisant valoir que les autorités américaines considéraient la Décennie internationale comme une excellente occasion de débattre des questions touchant les droits civils. Il a évoqué une initiative, dénommée « My Brother's Keeper » (Le gardien de mon frère), qui avait pour but de proposer aux garçons et aux jeunes gens de couleur des services de mentorat et une formation professionnelle en vue d'éliminer les inégalités des chances auxquelles ceux-ci se heurtaient. Le représentant des États-Unis a décrit les activités récentes menées en collaboration avec le Brésil, le Panama, le Pérou et l'Uruguay dans le domaine de la lutte contre la discrimination raciale.

41. Le représentant du Brésil a indiqué que la Déclaration et le Programme d'action de Durban étaient devenus le principal document de référence pour la conception et l'application des politiques publiques de lutte contre le racisme et de promotion de l'intégration. En 2003, s'appuyant sur la Déclaration et le Programme d'action de Durban, le Brésil avait mis sur pied le Secrétariat aux politiques de promotion de l'égalité raciale, qui était chargé de réexaminer et de superviser le cadre institutionnel national de l'application des politiques publiques de lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Le représentant du Brésil a fait état de plusieurs réformes législatives et évoqué la première conférence régionale organisée au titre de la Décennie internationale, qui s'était tenue à Brasilia en 2015, et réaffirmé que son pays appuyait la création d'une instance pour les personnes d'ascendance africaine, l'adoption d'une déclaration des Nations Unies sur les droits des personnes d'ascendance africaine et la convocation de la quatrième Conférence mondiale contre le racisme.

42. Dans sa déclaration, M<sup>me</sup> Fanon-Mendès-France a souligné la nécessité de faire le bilan des efforts déployés au cours des quinze années écoulées pour combattre le racisme, la discrimination raciale la xénophobie, l'afrophobie et l'intolérance qui y est associée. Elle a remis en question l'idée de l'universalité et soutenu que la domination des conceptions européennes et la mondialisation engendraient une résistance à l'applicabilité du principe de l'universalité en ce qui concerne l'exercice des droits par tous les individus. Elle a mis en exergue l'importance de la Déclaration et du Programme d'action de Durban ainsi que leurs liens avec les travaux menés par le Groupe de travail dans le contexte de la Décennie internationale. Faire face aux séquelles du passé, notamment la marchandisation des personnes d'ascendance africaine et ses répercussions, qui se faisaient encore sentir sur le continent africain, représentait une tâche colossale. Il convenait d'accorder une juste réparation aux victimes et d'ouvrir les archives sur le commerce des esclaves, la réduction en esclavage, la colonisation et le colonialisme. La Déclaration et le Programme d'action de Durban et la Décennie internationale servaient de guide pour combattre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'afrophobie et pour rendre les sociétés véritablement pluralistes et les droits réellement universels pour tous.

43. La sixième réunion-débat a porté sur la lutte contre les stéréotypes racistes. M<sup>me</sup> Fanon-Mendès-France a fait le point sur les travaux menés par le Groupe de travail pour analyser les stéréotypes dont sont victimes les personnes d'ascendance africaine. Dans ce contexte, le Groupe de travail avait notamment examiné le rôle des personnages noirs dans l'espace public, en particulier celui de « Swarte Piet » (« Pierre le noir ») dans le contexte des festivités de la Saint-Nicolas aux Pays-Bas, avant et après sa visite dans ce

pays en 2014, ainsi que la fréquence de ces stéréotypes dans diverses régions du monde. M<sup>me</sup> Fanon-Mendès-France a présenté un résumé d'une étude réalisée par Verene Shepherd, ancien membre du Groupe de travail, sur la tradition de « Pierre le noir » aux Pays-Bas, notamment ses origines, et la polémique en cours à ce sujet. M. Sunga a fait part de la fréquence des stéréotypes racistes en Asie, citant plusieurs exemples tirés des médias et de la publicité. Les stéréotypes s'expliquaient en partie par une absence de reconnaissance des personnes d'ascendance africaine, dont la présence dans la région était une conséquence du commerce des esclaves ou de diverses formes de migration, et par une absence de reconnaissance des contributions apportées par ces personnes à la société asiatique. M. Balcerzak a évoqué les stéréotypes dont étaient victimes les personnes d'ascendance africaine en Europe centrale et orientale. Il a indiqué que ces stéréotypes étaient le produit de l'inculture, d'interprétations erronées, de l'absence d'éducation et de l'image que les médias donnaient des personnes d'ascendance africaine, illustrant son propos par des exemples de préjugés circulant en Pologne. M<sup>me</sup> Fanon-Mendès-France a cité plusieurs exemples de stéréotypes dans l'art occidental, faisant observer que, les rares fois où un acteur d'ascendance africaine jouait dans un film, c'était dans un second rôle.

44. Hossam Adly, fonctionnaire de l'administration de la ville de Genève et chargé de projets pour la diversité culturelle, a indiqué que Genève luttait contre la discrimination en organisant en mars de chaque année une semaine contre le racisme et en menant une politique publique de promotion de la diversité. La population de la ville était diverse en raison de l'importance de la main d'œuvre étrangère et les actes et les propos discriminatoires pouvaient survenir dans différents contextes, en particulier dans le monde du travail, sur le marché du logement et lors d'interactions avec la police. Les formes de discrimination raciale les plus fréquentes étaient la xénophobie et le racisme à l'égard des personnes d'ascendance africaine et des musulmans. M. Adly a décrit la politique de la ville de Genève en matière de diversité, qui consistait dans des mesures de lutte contre les préjugés, l'intolérance, le racisme, la xénophobie et la discrimination fondée sur la religion ou l'appartenance ethnique ou culturelle. Il a évoqué les divers événements organisés dans le cadre de la semaine contre le racisme, dont des activités et des ateliers de sensibilisation.

45. Kanyana Mutombo, du CRAN (Carrefour de réflexion et d'action contre le racisme anti-noir), ONG basée en Suisse, a décrit les activités menées par son organisation, notamment celles tendant à sensibiliser l'opinion à la discrimination raciale et aux stéréotypes dont étaient victimes les personnes d'ascendance africaine en Suisse. Ces personnes étaient souvent assimilées à des trafiquants de drogue, soumises au profilage racial et arrêtées par les forces de l'ordre en raison de leur origine. Elles étaient parfois présentées de manière négative dans les médias et la publicité. Malgré leurs contributions historiques, elles étaient relativement invisibles.

46. Barryl Biekman, de l'ONG néerlandaise Tiye International, a présenté un cadre conceptuel pour l'analyse de la tradition de la Saint-Nicolas aux Pays-Bas, en particulier du personnage de « Pierre le noir », et des faits nouveaux liés à cette coutume qui étaient intervenus dans le pays. Elle s'est dite préoccupée par la lenteur de la mise en œuvre du programme d'activités de la Décennie internationale ainsi que des progrès réalisés dans la lutte contre la discrimination raciale en général. Elle a estimé que davantage d'efforts devaient être déployés pour combattre l'afrophobie et suggéré que les travaux menés dans ce domaine visent essentiellement à dégager un consensus sur un cadre conceptuel permettant de comprendre ce phénomène.

47. Les participants ont aussi visionné une vidéo d'un exposé présenté par le Collectif contre l'islamophobie en France, consacré au thème de l'islamophobie et de l'intersectionnalité des discriminations. Il ressortait de cette présentation que les musulmans, les personnes d'ascendance africaine et les femmes issues de milieux défavorisés étaient les plus touchés par la discrimination. Des exemples de la façon dont

s'exerçait cette discrimination contre ces personnes, par exemple dans leurs interactions avec la police, ont été cités. L'ONG a recommandé que des travaux concrets sur les formes multiples de discrimination et leur intersectionnalité soient entrepris.

## V. Conclusions et recommandations

48. Le Groupe de travail a achevé les travaux de sa dix-huitième session, consacrée au thème des liens réciproques entre la reconnaissance, la justice et le développement, et formulé les conclusions et recommandations ci-après.

49. Le Groupe de travail a tenu à remercier la Haut-Commissaire adjointe des Nations Unies aux droits de l'homme de son intervention à la dix-huitième session. Il a également remercié les États Membres et les représentants des organisations internationales et de la société civile de leur participation active à celle-ci.

### A. Conclusions

50. Le Groupe de travail conclut que la promotion et la protection des droits de l'homme des personnes d'ascendance africaine devrait figurer au nombre des préoccupations prioritaires des États. Les liens réciproques, les relations et les rapports d'interdépendance entre les trois axes fondamentaux de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (reconnaissance, justice et développement) sont très étroits et le programme d'activités de la Décennie internationale devrait être envisagé comme un tout et aucun de ses volets ne devrait être négligé ou considéré comme secondaire.

51. Le Groupe de travail accueille avec satisfaction les documents issus de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, tenue en 2001, dont la Déclaration et le Programme d'action de Durban et le consensus politique qui s'est dégagé sur le programme d'activités relatives à la mise en œuvre de la Décennie internationale. Ces documents reconnaissent que la population d'ascendance africaine est victime de racisme et de discrimination raciale depuis des siècles et forment un cadre solide permettant de combattre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie, l'afrophobie et l'intolérance qui y est associée à l'égard des personnes d'ascendance africaine.

52. Le passé colonial, les séquelles de l'esclavage, la subordination et la ségrégation raciales et les politiques racistes continuent de représenter un grave problème dans nombre de pays. Ces phénomènes contribuent à conforter une conception du monde qui ne tient pas compte de la façon de voir des Africains et des personnes d'ascendance africaine. Les stéréotypes constituent un phénomène alarmant dans le monde entier. Un point de vue afrocentrique ouvrirait la voie à une vision du monde mieux informée.

53. La discrimination systémique et l'invisibilité structurelle et institutionnelle dont font l'objet les personnes d'ascendance africaine résultent du fait que leur histoire et leur contribution au développement de la civilisation ne sont pas adéquatement documentées, qu'elles sont parfois réécrites et falsifiées et ne sont pas rendues publiques. La justice est un moyen important pour le rétablissement de la vérité. En outre, la reconnaissance, la justice et le développement sont nécessaires au plein épanouissement des personnes d'ascendance africaine.

54. La justice recouvre toutes les formes de réparation, dont la restitution, l'indemnisation et la satisfaction. À cet égard, le plan d'action en 10 points de la CARICOM est considéré par le Groupe de travail comme un moyen créatif d'établir des liens entre les divers aspects de la justice réparatrice. Parmi ces points figurent les excuses officielles, le rapatriement, le développement des peuples autochtones, les institutions culturelles telles que les musées et les centres de recherche, les initiatives dans le domaine de la santé publique, l'alphabétisation, les programmes de sensibilisation à la culture africaine, le transfert de technologies et l'annulation de la dette.

55. Le Groupe de travail note avec satisfaction que certains États et organisations de la société civile ont accueilli favorablement son projet d'examiner les programmes et politiques des institutions de financement et de développement du point de vue des personnes d'ascendance africaine. Il étudiera le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et, dans ce contexte, il se concentrera sur les questions relevant de son mandat, soit les investissements dans le secteur médicosanitaire, l'enseignement, le logement, l'électrification, l'approvisionnement en eau potable et la maîtrise du milieu et la promotion de l'égalité des chances dans l'emploi, ainsi que d'autres mesures et stratégies d'action positive s'inscrivant dans le cadre des droits de l'homme.

56. Le Groupe de travail souligne qu'il existe clairement un lien entre pauvreté et racisme. Dans les pays qui ont pratiqué la traite transatlantique des Africains dans le passé, la structure démographique fait que les groupes les plus défavorisés de la population sont composés en majeure partie de personnes d'ascendance africaine. Confrontés à la discrimination structurelle et à l'invisibilité, ces personnes doivent surmonter des obstacles infranchissables pour exercer leurs droits, en conséquence de quoi la pauvreté se perpétue sur plusieurs générations.

57. Le Groupe de travail est profondément préoccupé par le nombre alarmant de cas de violences policières et par le fait que les organes chargés de l'application des lois ont recours au profilage racial. Les personnes d'ascendance africaine sont représentées de manière disproportionnée parmi les victimes de ces actes et ne peuvent pas obtenir justice.

58. Le Groupe de travail se dit vivement préoccupé par la montée de la xénophobie et par la multiplication des attaques contre les réfugiés, les demandeurs d'asile et les migrants et note avec inquiétude que certains partis politiques tiennent de plus en plus souvent des propos racistes à leur sujet. Les discours de haine sont tenus non seulement par les groupes extrémistes mais aussi par des hommes politiques de tous bords, et ils ont également cours sur les réseaux sociaux.

59. Soixante ans après la montée des mouvements anticolonialistes, qui a débouché sur l'accession de certains pays à l'indépendance, les conceptions et les manuels scolaires fondés sur le colonialisme continuent d'avoir une influence néfaste sur la société. Plusieurs manuels et travaux de référence sont encore empreints de préjugés raciaux et de sexisme et ne tiennent pas compte du point de vue afrocentrique. Plusieurs de ces manuels scolaires reposant sur le colonialisme renforcent les stéréotypes négatifs et offensants sur les personnes d'ascendance africaine.

60. Le Groupe de travail note que certains États ont lancé la Décennie internationale et pris des mesures pour ajouter des chapitres relatifs à l'histoire de l'Afrique et à la traite transatlantique des Africains dans les manuels scolaires au niveau de l'enseignement primaire. Tout en se réjouissant de ces exemples de bonnes pratiques, le Groupe de travail estime qu'il est urgent d'intensifier les efforts pour garantir que tous les États et toutes les régions du monde s'emploient à appliquer

pleinement le programme d'activités de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, dont les dispositions de la résolution 69/16 de l'Assemblée générale, dans laquelle un appel à la création d'un organe et à l'élaboration d'un projet de déclaration des Nations Unies sur la promotion et le plein respect des droits de l'homme des personnes d'ascendance africaine est lancé.

61. Le Groupe de travail prend acte de la contribution importante de la société civile à ses travaux, au processus de Durban et à la promotion et la mise en œuvre de la Décennie internationale. Il rend hommage aux initiatives de la société civile, qui ont produit des résultats et contribué à enrichir le dialogue sur les droits des personnes d'ascendance africaine.

## B. Recommandations

62. Le Groupe de travail formule une nouvelle fois les recommandations qu'il avait adressées aux États, aux organisations de la société civile et aux institutions, fonds et programmes de l'ONU lors de ses précédentes sessions consacrées aux trois axes fondamentaux de la Décennie internationale. Il lance aussi un appel en faveur de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.

63. Le Groupe de travail recommande aux États et aux organisations de la société civile de réexaminer la Constitution et la législation nationales et de s'assurer que ces textes sont compatibles avec le droit international des droits de l'homme, en particulier en ce qui concerne la lutte contre la discrimination raciale et l'afrophobie à l'égard des personnes d'ascendance africaine.

64. Le Groupe de travail exhorte les États à mettre activement en œuvre, s'il y a lieu, des mesures de justice réparatrice en faveur des personnes d'ascendance africaine. Il encourage aussi les États et les organisations régionales à lancer des initiatives afin que la reconnaissance, la justice et le développement deviennent une réalité pour les personnes d'ascendance africaine, à l'instar du plan d'action en 10 points de la CARICOM sur la réparation.

65. Le Groupe de travail recommande la création d'observatoires nationaux sur le profilage racial afin de détecter les violations et de réunir des informations à leur sujet. Il suggère aux États de concevoir, de mettre en œuvre et de faire respecter, en collaboration avec les personnes d'ascendance africaine, des mesures afin d'éliminer le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie, l'afrophobie et l'intolérance qui y est associée.

66. Le Groupe de travail recommande aux États de collecter et d'analyser des données ventilées sur les personnes d'ascendance africaine en se fondant sur le principe de l'auto-identification, en particulier dans les lieux où ces données ne sont pas disponibles.

67. Le Groupe de travail invite les États à financer et à soutenir, au plan national, des programmes relatifs à la Décennie internationale. Pour ce qui est du plan international, il les encourage à verser sans délai des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour le Programme de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Il les engage à financer les activités menées par les organisations de la société civile dans le contexte de la Décennie internationale ainsi que la participation de ces organisations à ses sessions.

68. Le Groupe de travail exhorte les États à parvenir rapidement à un consensus sur la création d'une instance pour les personnes d'ascendance africaine lors de la trente-deuxième session du Conseil des droits de l'homme.

69. Le Groupe de travail encourage les organismes de développement et les institutions financières à élaborer et à appliquer des programmes tendant à améliorer la situation des droits de l'homme des personnes d'ascendance africaine. Il appuie le plan d'action en 10 points de la CARICOM sur la réparation, notamment les points concernant les initiatives en faveur de la santé publique, la réadaptation, le transfert de technologies et l'annulation de la dette, et recommande aux organismes de développement et aux institutions financières d'accorder toute l'attention voulue à ce plan d'action.

70. Le Groupe de travail encourage les États, les organisations de la société civile et les autres acteurs concernés à combattre activement les stéréotypes négatifs fondés sur l'appartenance ethnique, la religion et l'origine dont sont victimes les personnes d'ascendance africaine, en accordant une attention particulière aux discours de haine et à l'incitation à la haine dans les médias et dans les déclarations politiques. Le Groupe de travail recommande l'adoption de mesures visant à interdire et réprimer l'emploi de stéréotypes négatifs. En outre, des mesures constructives devraient être adoptées pour faire une place au point de vue africain, ce qui permettrait de se faire une opinion sur la question en meilleure connaissance de cause.

71. Les États sont encouragés à promouvoir l'inclusion complète et adéquate de l'histoire générale de l'Afrique dans les manuels et de faire en sorte que les programmes scolaires prennent en considération la contribution importante des personnes d'ascendance africaine.

72. Les États sont engagés à élaborer des plans d'action globaux tendant à combattre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie, l'afrophobie et l'intolérance qui y est associée, notamment en renforçant les institutions nationales, la législation et l'administration de la justice ainsi qu'en créant des organes nationaux compétents pour lutter contre toutes les formes de discrimination raciale à l'égard des personnes d'ascendance africaine.

## Annexe

[Anglais seulement]

### List of participants at the eighteenth session

#### A. Members of the Working Group

Mr. Michal Balcerzak

Ms. Mireille Fanon Mendes-France

Mr. Ahmed Reid

Mr. Ricardo A. Sunga III

#### B. Member States

Algeria, Argentina, Austria, Belgium, Botswana, Brazil, Burundi, China, Colombia, Czech Republic, Dominican Republic, Ecuador, Egypt, Finland, Germany, Ghana, Greece, Haiti, Indonesia, Italy, Jamaica, Japan, Kenya, Liberia, Libyan Arab Jamahiriya, Mauritius, Mexico, Morocco, Namibia, Netherlands, Nigeria, Panama, Russian Federation, South Africa, Spain, Sweden, Tunisia, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, Uruguay, Venezuela (Bolivarian Republic of), Zimbabwe.

#### C. Non-member States

Holy See.

#### D. Intergovernmental organizations

African Union, European Union.

#### E. Non-governmental organizations in consultative status with the Economic and Social Council

African Commission of Health and Human Rights Promoters (CAPSDH), Coordination of African NGO on Human Rights (CONGAF), International Youth and Student Movement for the United Nations (ISMUN), National Platform Dutch Slavery Past-LPS, Rencontre Africaine pour la Defense des Droits de l'Homme (RADDHO), Tiye International.

#### F. Non-governmental organizations not in consultative status with the Economic and Social Council

Association K-Neter Kemet, Black Mental Health UK, Culture of Afro-Indigenous Solidarity, Espace Afrique International, European Network against Racism (ENAR), Platform for Reflection and Action against Anti-Black Racism (CRAN Suisse), World Against Racism Network (WARN).

## **G. Panellists and presenters**

Mr. Hossam Adly, Ville de Geneve;

Prof. Hilary Beckles, Vice-Chancellor, University of West Indies;

Dr. Barryl Biekman, Tiye International;

The Collective Against Islamophobia in France (CCIF);

Platform for reflection and Action against Anti Black Racism (CRAN Suisse);

Ms. Isabelle Boni-Claverie, France;

Ms. Angela Davis, USA;

Mr. Danny Glover, USA;

H.E. Dr. Ralph Gonsalves Prime Minister of Saint Vincent and Grenadines;

Mr. Pastor Elías Murillo Martínez, Member, Committee on the Elimination of Racial Discrimination (CERD);

Ms. Sara Mokuria, Mothers Against Police Brutality, USA;

Mr. Luis Alberto Moreno, President, Inter-American Development Bank;

Mr. Pedro Mouratian, former Head of the National Institute against Discrimination, Xenophobia and Racism (INADI), Argentina;

Ms. Ojeaku Nwabuzo, European Network Against Racism (ENAR);

Ms. Alexandra Haas Paciuc, The National Council for the Prevention of Discrimination (CONAPRED), Mexico;

Mrs. Mary Robinson, Former UN High Commissioner for Human Rights and Secretary General of the World Conference Against Racism;

Prof. Veronica Womack, Georgia College & State University, USA.

---